



VIEILLIR DANS LA DIGNITE ET LE BIEN-ETRE

Association loi 1901 à but non lucratif d'Ile de France
Décl. Sous-Préfecture de Boulogne Billancourt n° 48013018
J.O. n° 2062 du 26 juin 1999

Affiliée à la FNAPAEF www.fnapaef.com
(Fédération Nationale des Associations et Amis de Personnes Agées Et de leurs Familles)



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 octobre 2022 – Centre sportif René Leduc Meudon

7 Présents - 26 Représentés

Le rapport moral et d'activité 2021/2022 ci-joint, ainsi que **le rapport financier** arrêté au 31 décembre 2021 ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés. En ce qui concerne le rapport financier présenté par le trésorier, l'avance de trésorerie réalisée en vue de couvrir les frais d'une éventuelle action en justice paraît suffisante pour autoriser à nouveau quelques dépenses comme des actions de formation, de communication ou des participations à des colloques.

Cotisation: L'Assemblée se prononce pour le maintien de la cotisation annuelle à 12 €, à l'unanimité, ce qui correspond à 1€ par mois... Toute somme versée au-delà est imputée comme don.

Le conseil d'administration CA : L'Assemblée approuve à l'unanimité la reconduction des membres sortants : Christiane Antoine, Marie-Louise Bloy, Lucien Legay, Monique Prieur, Alain Argenson, Rosine Rolland-Piègue. Jacqueline Morel, pour des raisons de santé ne se représente pas. Notre trésorier Bernard Bailleul souhaite être remplacé et accepte de conserver la trésorerie quelques mois pour trouver un nouveau trésorier. Le président les remercie pour leur contribution.

Le Président propose pour 2023, de mettre à nouveau l'accent sur la communication et la formation des membres du CA en participant à des colloques et conférences sur des thèmes particuliers ou des forums d'associations (exemple Boulogne-Billancourt) tout en poursuivant nos actions d'information des adhérents, de dénonciation de la maltraitance, de participation au CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Âge) des Yvelines.

L'Assemblée générale est suivie par une discussion sur la situation du moment. Les difficultés de recrutement de personnels dans les EHPAD et Services d'aide à domicile sont à nouveau mentionnées ainsi que les mauvaises conditions de traitement des résidents qui en résultent. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale, à nouveau insuffisant ne permettra pas en 2023 d'améliorer significativement le sort de nos aînés.

Lucien LEGAY président de VEDIBE